

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif  
tenue le mercredi 6 mai 2020 à 8 h 30  
Salle Peter-McGill, hôtel de ville  
et par téléconférence**

---

**PRÉSENCES :**

Mme Valérie Plante, Mairesse  
M. Benoit Dorais, Président du comité exécutif  
Mme Magda Popeanu, Vice-présidente du comité exécutif  
M. Sylvain Ouellet, Vice-président du comité exécutif  
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif  
M. Éric Alan Caldwell, Membre du comité exécutif  
M. François William Croteau, Membre du comité exécutif  
Mme Rosannie Filato, Membre du comité exécutif  
Mme Nathalie Goulet, Membre du comité exécutif  
M. Jean-François Parenteau, Membre du comité exécutif  
Mme Émilie Thuillier, Membre du comité exécutif  
M. Luc Rabouin, Membre du comité exécutif

**ABSENCE :**

Mme Laurence Lavigne Lalonde, Membre du comité exécutif

**AUTRES PRÉSENCES :**

M<sup>e</sup> Domenico Zambito, Chef de division - soutien aux instances  
M<sup>e</sup> Yves Saindon, Greffier de la Ville  
M. Serge Lamontagne, Directeur général  
Mme Caroline Bourgeois, Conseillère associée  
Mme Marianne Giguère, Conseillère associée  
Mme Sophie Mauzerolle, Conseillère associée  
Mme Suzie Miron, Conseillère associée  
M. Alex Norris, Conseiller associé  
Mme Marie-Josée Parent, Conseillère associée  
M. Hadrien Parizeau, Conseiller associé  
M. Craig Sauvé, Conseiller associé  
M. François Limoges, Leader de la majorité

---

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

---

**CE20 0603**

Il est

**RÉSOLU :**

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 6 mai 2020, en y retirant les articles 12.001 à 12.011 ainsi que 20.004, et en y ajoutant les articles 50.003 et 50.004.

Adopté à l'unanimité.

10.001

---

**CE20 0604**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Les services environnementaux Delsan A.I.M. inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réalisation des travaux de construction du lot L3202 « Démolition édicule piétonnier » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 385 696,28 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15513;
- 2- d'autoriser une dépense de 96 424,07 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1206810003

---

**CE20 0605**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à 9163-8478 Québec inc. (Clôtures Summum), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux complémentaires de mise aux normes des clôtures, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 230 946,26 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-6445;
- 2- d'autoriser une dépense de 23 094,63 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 11 547,31 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1207542001

---

**CE20 0606**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Néoelect inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'éclairage des terrains de basketball au parc Jarry, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 210 902,67 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-6457;
- 2- d'autoriser une dépense de 21 090,27 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 10 545,13 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1207542002

---

**CE20 0607**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le projet d'entente-cadre de collaboration entre la Ville de Montréal (Espace pour la vie) et l'Université de Montréal, d'une durée de 5 ans, visant à formaliser et promouvoir leur volonté de collaboration axée sur le partage d'une vision commune, sur la coopération dans divers domaines d'activités d'intérêts communs et sur la réalisation concertée de projets communs en termes de recherche, de conservation et de diffusion des savoirs.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1207610002

---

**CE20 0608**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 5 000 \$ à Corporation de développement communautaire du Centre-Sud afin de réaliser une démarche ethnographique des communautés LGBTQ+ dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale;
- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1208329001

---

**CE20 0609**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver le projet d'Entente 2020-2025 relative au Fonds régions et ruralité - volet 2 - Soutien à la compétence de développement local et régional, d'une valeur totale de 50 096 935 \$, entre la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et la Ville de Montréal;
- 2- d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses d'un montant total de 50 096 935 \$, pour les années 2020 à 2024, au Service du développement économique;
- 3- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1208468008

---

**CE20 0610**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

Attendu que le ministre de l'Économie et de l'Innovation (MEI) a adopté le programme *Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises* (COVID-19) et qu'il a conclu avec la Ville un contrat de prêt par lequel la Ville reçoit un prêt de 40 000 000 \$ pour l'établissement du Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (ci-après le « Fonds d'urgence »);

Attendu que la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et la Ville concluront l'Entente relative au Fonds régions et ruralité (ci-après l' « Entente FRR »), voir le sommaire décisionnel 1208468008, laquelle remplace l'Entente relative au Fonds de développement des territoires;

Attendu que la Ville souhaite confier aux six organismes du réseau PME MTL la gestion du Fonds d'urgence et la responsabilité d'octroyer des aides financières aux entreprises ainsi que la mise en œuvre de mesures financées par le Fonds régions et ruralité (FRR) et, qu'à cette fin les ententes de délégation conclues avec chacun de ces organismes doivent être modifiées par addendas;

Attendu qu'en vertu de l'article 126.4 de la *Loi sur les compétences municipales* (LCM), la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation peut autoriser, après consultation du ministre de l'Économie et de l'Innovation, la municipalité régionale de comté, soit l'agglomération de Montréal, à confier l'exercice des pouvoirs prévus à l'article 126.2 à un organisme à but non lucratif et qu'aux fins des présentes il est requis de demander à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de modifier la délégation existante;

Attendu que cette autorisation doit être donnée sur la foi des projets d'addendas aux ententes de délégation présentés par la Ville de Montréal au soutien de sa demande de modification de l'autorisation de délégation existante;

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver les projets d'addendas aux ententes de délégation à intervenir entre la Ville de Montréal et :

PME MTL Centre-Est;  
PME MTL Centre-Ouest;  
PME MTL Centre-Ville;  
PME MTL Ouest-de-L'Île;  
PME MTL Est-de-L'Île;  
PME MTL Grand Sud-Ouest,

afin de confier à ces six organismes la gestion du Fonds d'urgence et la responsabilité d'octroyer des aides financières aux entreprises ainsi que la mise en œuvre de mesures financées par le Fonds régions et ruralité;

d'autoriser la Ville à octroyer un prêt de 40 000 000 \$ aux six organismes du réseau PME MTL indiqués ci-dessus en vue de leur permettre de gérer et de déployer le Fonds d'urgence, selon la répartition prévue aux addendas aux ententes de délégation;

d'autoriser la Ville à verser aux six organismes du réseau PME MTL indiqués ci-dessus la contribution provenant du FRR selon la répartition prévue aux addenda aux ententes de délégation;

le tout, conditionnellement à l'autorisation de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de modifier la délégation existante de l'exercice des pouvoirs prévus à l'article 126.2 de la *Loi sur les compétences municipales* de la Ville de Montréal afin que celle-ci puisse confier la gestion du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (COVID-19) du ministre de l'Économie et de l'Innovation aux six organismes du réseau PME MTL, indiqués précédemment, et la mise en œuvre des mesures financées par le FRR;

- 2- de transmettre à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation cette demande d'autorisation de modification de la délégation de l'exercice des pouvoirs prévus à l'article 126.2 de la *Loi sur les compétences municipales*;
- 3- d'autoriser le greffier à signer les six addenda aux ententes de délégation, pourvu qu'ils soient substantiellement conformes, de l'avis de la Direction des affaires civiles, aux projets d'addendas aux ententes de délégation joints au présent sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

**CE20 0611**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de fermer et retirer du domaine public de la Ville une partie des lots 4 145 308 et 4 145 385 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal. Ces parties de lot correspondent au futur lot 6 356 857;
- 2 - d'autoriser la Société de transport de Montréal à procéder à des travaux de préparation de sol, d'excavation et de construction pour son projet de construction d'accès universel à la station de métro Saint-Henri, localisé entre les rues Saint-Jacques et Notre-Dame Ouest, à l'ouest de la place Saint-Henri, dans l'arrondissement du Sud-Ouest.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1201027001

---

**CE20 0612**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser le dépôt d'une demande de dérogation auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) afin que la Ville obtienne l'autorisation de la Ministre pour conclure un contrat de services dont la dépense est supérieure à 1 000 000 \$ avec une entreprise non inscrite au Registre des entreprises autorisées à contracter (REA) alors qu'elle devrait l'être, en vertu de l'article 573.3.3.3 de la *Loi sur les cités et villes* (LCV) et de l'article 25.0.3 (3) de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP);
- 2 - de mandater le directeur général de la Ville pour signer la lettre de demande de dérogation.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1207159001

---

**CE20 0613**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser les règlements hors cour aux montants de 3 M\$, 75 000 \$ et 16 319 \$ en capital, intérêts et frais d'une action en dommages intentée par Affiliated FM et al. contre la Ville de Montréal et al. et d'autoriser la directrice des Affaires civiles et avocate en chef adjointe à signer tous les documents pertinents afin de clore ce dossier;
- 2 - d'autoriser le Service des affaires juridiques à retenir les services du cabinet IMK afin de représenter la Ville de Montréal dans le cadre du procès à venir;
- 3 - d'autoriser la réserve de la somme de 230 000 \$, taxes incluses, pour les services du cabinet IMK;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1203219002

---

**CE20 0614**

Il est

RÉSOLU :

- 1- de renouveler, sur autorisation de la Ministre de la sécurité civile, l'état d'urgence sur le territoire de l'agglomération de Montréal pour une période de **5 jours**, en raison des actions requises dans le cadre de la gestion de la pandémie de la COVID-19;
- 2- de désigner M. Richard Liebmann, coordonnateur de la sécurité civile de l'agglomération de Montréal, afin qu'il soit habilité à exercer les pouvoirs suivants :
  - 1° contrôler l'accès aux voies de circulation ou au territoire concerné ou les soumettre à des règles particulières;
  - 2° accorder, pour le temps qu'il juge nécessaire à l'exécution rapide et efficace des mesures d'intervention, des autorisations ou dérogations dans les domaines qui relèvent de la compétence de la ville;
  - 3° ordonner, lorsqu'il n'y a pas d'autre moyen de protection, l'évacuation des personnes de tout ou partie du territoire concerné qu'il détermine ou, sur avis de l'autorité responsable de la protection de la santé publique, leur confinement et veiller, si celles-ci n'ont pas d'autres ressources, à leur hébergement, leur ravitaillement et leur habillement, ainsi qu'à leur sécurité;
  - 4° requérir l'aide de tout citoyen en mesure d'assister les effectifs déployés;
  - 5° réquisitionner dans son territoire les moyens de secours et lieux d'hébergement privés nécessaires autres que ceux requis pour la mise en œuvre d'un plan de sécurité civile adopté en vertu du de la *Loi sur la sécurité civile*;
  - 6° autoriser et faire toutes les dépenses utiles, ainsi que conclure tous les contrats qu'il juge nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1202021009

---

**CE20 0615**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser le dépôt d'une demande de dérogation à l'article 573.3.1 de la *Loi sur les cités et villes* au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) afin de pouvoir conclure un contrat de type « gré à gré » d'une valeur supérieure à 101 100 \$ pour les services de collecte des matières recyclables dans l'arrondissement de Ville-Marie;
- 2- de mandater le directeur général de la Ville à signer la lettre de demande de dérogation.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1200273001

---

**CE20 0616**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis et dépôt le projet de règlement intitulé « Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial financées par le Fonds de dynamisation des rues commerciales », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

de recommander au conseil municipal :

- 2 - de réserver une somme de 81 564 \$ pour le volet « Besoins complémentaires » du Fonds de dynamisation des rues commerciales visant la mise en oeuvre des interventions municipales de soutien aux associations volontaires de commerçants des artères traditionnelles de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, et d'effectuer le transfert de cette somme à cet arrondissement.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1207796005

---

**CE20 0617**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires d'entreprises montréalaises (RCG 19-017)», et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

de recommander au conseil d'agglomération :

- 2- de réserver une somme de 2 M\$ pour la mise en oeuvre des modifications.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1207796008

---

**CE20 0618**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le projet de protocole d'entente pour que le prêt de service de monsieur Jean-François Mathieu (729428000) à la Société du parc Jean-Drapeau soit prolongé rétroactivement, selon les modalités qui y sont prévues, pour une période additionnelle de 2 ans, soit du 30 janvier 2019 au 29 janvier 2021.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1197728002

---

**CE20 0619**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

**RÉSOLU :**

de confirmer la suspension sans solde de l'employé de la Ville de Montréal matricule 526335888 pour valoir jusqu'à ce que l'employé accepte de rendre et livre une prestation de travail conformément aux instructions du directeur du SPVM.

Adopté à l'unanimité.

50.002 1208511002

---

**CE20 0620**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

**RÉSOLU :**

d'approuver la nomination de Mme Dominique Gazo au poste de directrice-Bibliothèques dans la classe salariale FM 10 à la date de la nomination au CE du 6 mai 2020 pour une durée indéterminée, conformément à l'article 10.2.2 de la Politique de dotation et de gestion de la main-d'œuvre de la Ville de Montréal et à l'article 5 des Conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

50.003 1206991001

---

**CE20 0621**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

**RÉSOLU :**

d'approuver la nomination de Mme Julie Jodoin au poste de directrice-Exploitation de l'Espace pour la vie dans la classe salariale FM09 à la date de la nomination au CE du 6 mai 2020 pour une durée indéterminée, conformément à l'article 10.2.2 de la Politique de dotation et de gestion de la main-d'œuvre de la Ville de Montréal et à l'article 5 des Conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

50.004 1206991002

---

**Levée de la séance à 11 h 34**

70.001

---

Les résolutions CE20 0603 à CE20 0621 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

---

Benoit Dorais  
Président du comité exécutif

---

Yves Saindon  
Greffier de la Ville

---